

# LE NOUVEAU CPC, DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS POUR LE MÉDIATEUR !

FLORENCE STUDER  
COLLOQUE GEMME NEUCHÂTEL 29 MAI 2013

Florence Studer 29 mai 2013

## PLAN

Introduction: de nouvelles opportunités... mais de nouvelles responsabilités!

1/ Une pratique « sur mesure » à développer

2/ Gestion des situations complexes

3/ Des étapes -> un exemple concret

Conclusion: l'exhortation, une limite?

Florence Studer 29 mai 2013

## NOUVEAU CPC ET MÉDIATION

- Art. 297: « Audition des parents et médiation:

1- Le tribunal entend les parents personnellement pour régler le sort des enfants

2- Il **peut exhorter les parents à participer à une médiation** »

Florence Studer 29 mai 2013

## DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

- Pour les parties au conflit: l'opportunité d'un espace différent, complémentaire à l'espace judiciaire.
- Pour les médiateurs: opportunité que viennent en médiation des gens qui ne viendraient pas par simple saisine directe.
- Pour les magistrats: une alternative pour des situations dans lesquelles il se sent démuni, en terme de prise de décision et/ou de mise en œuvre.

Florence Studer 29 mai 2013

## DE NOUVELLES RESPONSABILITÉS!

- Pour les médiateurs: une médiation, c'est engageant!
- Pour les médiateurs:
  - Articulation nécessaire et concrète avec le système judiciaire
  - Accompagnement des personnes sur un double niveau (la « bulle » médiation et l'articulation au judiciaire)
  - Des situations généralement complexes, impliquant p.ex. des acteurs multiples (adultes/mineurs)

**=> Nécessité d'inventer une nouvelle pratique!**

Florence Studer 29 mai 2013

## 1 / UNE PRATIQUE « SUR MESURE »

- En amont
- Durant la médiation
- En fin de processus

Florence Studer 29 mai 2013

## EN AMONT

Souvent un contact du juge et le dossier à disposition:

- pas prévu dans la loi (il ne s'agit pas formellement d'une médiation déléguée)
- pas indispensable au médiateur
- mais peut être utile en terme de coordination, articulation des systèmes

=> Tout à fait possible, tant que le médiateur garantit sa posture déontologique

Florence Studer 29 mai 2013

## DURANT LA MÉDIATION

- Au début du processus: « Le/la juge a pensé que la médiation pouvait être une bonne chose pour vous ...et vous, qu'en pensez-vous? »
- **Amener chaque personne à y trouver du sens!**
- Accompagner chacun et tous dans un **renversement de perspective**
  - > une manière de **penser autrement la situation**, qui va permettre (peut-être) une manière de se positionner autrement

Florence Studer 29 mai 2013

## RENVERSEMENT DE PERSPECTIVE

- **Reconnaissance réciproque:** que chacun se sente entendu, reconnu dans ses besoins et priorités
- **Recherche commune d'aménagements,** en fonction de ces besoins et priorités

=> Passage **du compétitif au coopératif**

Florence Studer 29 mai 2013

## EN FIN DE PROCESSUS

Accompagner les personnes jusqu'au bout du processus, à savoir:

- Formalisation des accords
- Préparation du retour au (à la) juge

Florence Studer 29 mai 2013

## 2/ DES SITUATIONS COMPLEXES !

Il s'agit souvent de situations qui posent problème:

- en terme de **décision** par l'autorité
- en terme de **mise en œuvre** de la décision

Florence Studer 29 mai 2013

## QUELLE COMPLEXITÉ?

Des situations souvent complexes:

- par le **nombre** de personnes
- par les différents « **niveaux** » (adultes/mineurs)
- Question de la **participation des enfants** à la médiation

Florence Studer 29 mai 2013

## NÉCESSITÉ DE PROCESSUS RIGoureux

- Une posture professionnelle claire
- Une conscience précise de la complémentarité des dispositifs (judiciaire et médiation)
- Un processus par étapes

Florence Studer 29 mai 2013

## 3/ DES ÉTAPES DANS LE DISPOSITIF

Par exemple:

Un adolescent parti vivre chez son père,  
sans l'accord de la mère (détentricice de la garde):  
plusieurs relations et niveaux touchés !

**Comment construire le dispositif?  
=> Des choix clairs et conscients!**

Florence Studer 29 mai 2013

## PHASE I : LES PARENTS

- Entretien individuel préparatoire avec la mère
- Entretien individuel préparatoire avec le père
- Séance de médiation entre les parents

Florence Studer 29 mai 2013

## PHASE II : LA MÈRE ET L'ADO

- Entretien individuel préparatoire avec l'ado
- Séance de médiation entre l'ado et la mère

Florence Studer 29 mai 2013



## PHASE III : LA FAMILLE

- Séance de médiation entre l'ado et ses parents
- Séance de médiation entre les parents et les 3 enfants

Florence Studer 29 mai 2013

## PHASE IV : CLÔTURE, LES ADULTES!

- Séance de clôture avec les parents (les décideurs!): éléments financiers, rédaction et signature de la convention.
- Envoi de la convention au Président du Tribunal par les parents.

Florence Studer 29 mai 2013

## CONCLUSION : L'EXHORTATION, UNE LIMITE?

Dans l'expérience, clairement non!

Certes **exigeant**, pour les personnes comme pour le médiateur

**MAIS**

**une chance complémentaire** pour des gens en souffrance!

Florence Studer 29 mai 2013

« CONSTRUISONS NOTRE  
COMPLEMENTARITE !!!!! »

Une médiatrice et formatrice  
passionnée...

Florence Studer 29 mai 2013